



OFFICIERS DE DIRECTION DES SERVICES DE POLICE ET PERSONNEL ASSIMILÉ

CNP 40040: OFFICIERS DE DIRECTION DES SERVICES DE POLICE ET PROFESSIONS CONNEXES DES SERVICES DE LA PROTECTION DU PUBLIC

Contrôlent et évaluent les activités des services de police. Ce groupe de base comprend les officiers du rang d'inspecteur et de rangs supérieurs.



Faits en bref du N.-B.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Indéterminé

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

8

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

59,51 \$

39,65 \$ 79,54 \$
FAIBLE HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation universitaire

EMPLOYÉS

52

SALAIRE MOYEN

120 000 \$



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

100,0 %	Administrations publiques
Supprimées	Supprimées
Supprimées	Supprimées
Supprimées	Toutes les autres industries

EMPLOI SELON L'ÂGE

Supprimées	15-24
Supprimées	25-34
Supprimées	35-44
Supprimées	45-54
Supprimées	55-64
Supprimées	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Chef De Police
- Chef De Police Du Port
- Chef De Police Adjoint/Chef De Police Adjointe
- Commissaire De La Gendarmerie Royale Du Canada (GRC)
- Chef De Police Des Chemins De Fer
- Inspecteur/Inspectrice Du Personnel D'un Corps De Police

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- planifier, organiser, diriger, contrôler et évaluer les activités d'une force policière ou d'une division d'une force policière;
- établir et mettre en oeuvre les politiques et les procédures de la force policière;
- surveiller les enquêtes policières et assurer l'application des procédures conformément aux lois et aux règlements;
- évaluer le rendement des subordonnés et procéder à des promotions et à des mutations et prendre des mesures disciplinaires;
- coordonner et surveiller les ressources budgétaires et ministérielles.

